

		AUSTRALIE	
CAPITALE	Canberra	NOM OFFICIEL	Commonwealth d'Australie
LANGUE(S) OFFICIELLE(S)	Anglais	SUPERFICIE	7 686 850 km²
LANGUE(S) PARLEE(S)	Plus de 200 langues aborigènes	POPULATION	19 834 248 hab.
MONNAIE	Le dollar australien AUD (1,62 environ 1 €)		
PRINCIPALES VILLES	Sidney, Melbourne, Adélaïde, Brisbane		
RÉGIME POLITIQUE	Monarchie constitutionnelle		
RELIGIONS	Anglicans et Chrétiens		

CONSULAT

4, rue Jean Rey 75015 Paris Téléphone : 01 40 59 34 90 Télécopie : 01 40 59 33 10 Site web : www.france.embassy.gov.au Email : visa.paris@dfat.gov.au dépôts et retraits : du lundi au vendredi de 9h à 12h	DELAIS :	7 à 10 jours
	VISA	VISA ou ETA OBLIGATOIRE

TOURISME

AFFAIRES

Pas de visa pour les séjours de moins de 3 mois, mais une ETA (Electronic Transport Autorisation) qui est complétée par ordinateur en réservant le billet dans les agences de voyage. Comme il peut être obtenu sur le lien suivant https://www.eta.immi.gov.au/ETA/etas.jsp Séjour de plus de 3 mois : 1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu 1 photo 1 formulaire 1 relevé bancaire 1 lettre confirmant que vous êtes motivés pour rentrer dans votre pays et que vous êtes autorisé à y retourner 1 lettre d'invitation 1 lettre de votre employeur confirmant les dates de vos congés 1 attestation d'assurance	Pas de visa pour les séjours de moins de 3 mois, mais une ETA (Electronic Transport Autorisation) qui est complétée par ordinateur en réservant le billet dans les agences de voyage. Comme il peut être obtenu sur le lien suivant https://www.eta.immi.gov.au/ETA/etas.jsp Séjour de plus de 3 mois : 1 passeport valable + de 6 mois après retour prévu 1 photo 1 formulaire 1 relevé bancaire 1 lettre confirmant que vous êtes motivés pour rentrer dans votre pays et que vous êtes autorisé à y retourner 1 lettre de mission 1 lettre d'invitation de la société australienne 1 attestation d'assurance
--	--

TARIFS

REMARQUES

.	Citoyens étrangers, nous consulter.
---	-------------------------------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

• 1 Service

AXIOME VISA (Groupe 4V services) réalise toutes les démarches, formalités administratives ou juridiques, prestation standard ou sur mesure, et met en œuvre tous les moyens pour satisfaire ses clients et leur faciliter l'obtention de leur Visa.

• 2 Responsabilité

Compte tenu de sa position intermédiaire entre ses clients et les organismes ou administrations, AXIOME VISA ne peut être tenue pour responsable du résultat des démarches entreprises, ni des conséquences d'éventuels incidents, retards, contretemps, pertes ou détériorations des documents confiés ou obtenus qui pourraient survenir à un moment quelconque et y compris lors de l'acheminement.

En aucun cas, la responsabilité de AXIOME VISA ne pourra être engagée.

En tout état de cause, la responsabilité de AXIOME VISA ne saurait excéder le montant de la prestation concernée.

• 3 Devis

Un devis peut être fourni à titre indicatif. Un devis précis peut être fait à l'examen direct des documents à traiter. Toutefois, les frais à engager auprès des organismes ne sont communiqués qu'à titre indicatif (voir paragraphe 5 concernant les frais).

• 4 Les Prix & Les Tarifs

Les prix des tarifs consulaires et des prestations, publics ou spécifiques, sont indicatifs et susceptibles de modifications.

Toutes prestations supplémentaires (téléphone, télécopie, expédition, enlèvement, livraison, conseil, secrétariat, etc) seront facturées en sus, suivant le tarif en vigueur.

• 5 Les Frais

Aucune avance des frais administratifs ou consulaires ne sera faite par AXIOME VISA.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour exécuter la mission confiée dès réception d'un acompte de 50% sur les frais à engager.

AXIOME VISA n'est pas responsable des variations sans avis préalable de ces frais. Les avances de frais sous quelque forme que ce soit (acompte, dépôt, provision ou autre) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rémunération ou d'un escompte.

• 6 Commande

Compte tenu des délais d'intervention particulièrement courts qui sont souvent demandés, les ordres ou commandes, passés à AXIOME VISA, peuvent l'être tout aussi bien par téléphone que par mail, télécopie ou courrier. AXIOME VISA, à l'examen de la demande, se réserve le droit de refuser la commande. Toute commande, même orale, entraîne l'entière acceptation des présentes conditions générales de vente.

• 7 Le Délai

Tout délai ne peut être communiqué qu'à titre indicatif et ne peut s'entendre qu'à partir du moment où AXIOME VISA a réceptionné, de son client ou de son intermédiaire (Employeur, Correspondant-Dépositaire, Agence de voyages, Transporteur, Transitaire ou autre) tous les documents nécessaires à l'exécution de la mission confiée, y compris le règlement.

• 8 Clause Pénale

De convention expresse, le défaut de paiement de nos prestations et des éventuels frais à réception de factures entraînera l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, avec un minimum de 20 euro, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires et de recouvrements éventuels. Cette somme sera due même si l'obligation principale a été en partie exécutée.

• 9 Election de juridiction

En cas de litige entre AXIOME VISA et ses clients ou correspondants- dépositaires régionaux, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent.